

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3739

5 décembre 2014

SOMMAIRE

1903 Debt Fund Luxembourg S.à r.l 179431	Nemo & Cie
Adcolux S.à r.l	Nettracon Limited Sàrl179431
Alqarra Holding S.à r.l179429	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l 179435
ATM Invest S.A., SPF	Richet Invest s.à r.l
Bobilux Energie S.à r.l179447	Serafin S.ASPF179430
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l	Servus Group HoldCo S.à r.l
CJ Lux Holdings179438	Servus LuxCo S.à r.l
CPI Asia Shinjuku II S.à r.l179436	Seventh Century Partners S.à r.l 179426
Crestbridge Management Company S.A.	SF Offshore Power and Control S.à r.l 179430
179429	Shercock S.à r.l
Delfin Invest S.A	Simade S.A179426
EIF Soparfi C S.à r.l179426	Socogesco International S.A
Elysion Kappeln S.à r.l	Station SA
European Finance Partners S.A 179448	Synergy Holdings S.à r.l
Grant Thornton179464	Synergy Holdings S.à r.l
GT-H1 Structured Credit S.à r.l179464	TCS II Opportunities Lu S.à r.l
Hunting Stalcair S.à r.l179455	Teamgest S.à r.l
Immo-Ardennes s.à.r.l179471	Tiger Immo S.à r.l
Indivior Finance S.à r.l179442	Triton II Luxco 1 S.à r.l
Interstream Barging S.A179448	UnitedHealthcare International I179427
LBC Vesta Holdings S.à r.l	UnitedHealthcare International II179428
Le Bureau de Tabac S.à r.l	VBS S.A179428
Loren S.à r.l	Vesalius Biocapital II S.A. SICAR179433
Maison Josy Juckem S.à r.l179432	Vista Properties SA
MCP III Investment S.à r.l179432	WSP Luxembourg S.à r.l
Montagne 12 S à r l 179432	



Seventh Century Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 191.561.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Rambrouch, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177165/10.

(140202781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014176840/10.

(140202494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Station SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 34.047.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014177182/11.

(140202420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Richet Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 170.881.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014177128/11.

(140202418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Simade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.032.

EXTRAIT

La Société a pris acte du changement d'adresse de l'administrateur, Monsieur Tamas RAKOSI, demeurant désormais au 1, chemin du Béthania - CH-3963 CRANS MONTANA

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014177170/12.

(140202565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.



Shercock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014177143/10.

(140202467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Servus Group HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.588.

Les statuts coordonnés au 10 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014177141/11.

(140202695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Tiger Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

Auszug aus den Umlaufbeschlüssen des Geschäftsführerrates der Gesellschaft vom 12. November 2014

Am 12. November 2014 hat der Geschäftsführerrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Heiko FRANTZEN, Herrn Ben LEHRECKE und Herrn Andreas MARGGRAF als tägliche Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. November 2014.

Tiger Immo S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014177194/16.

(140202962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

UnitedHealthcare International I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.528.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 novembre 2014 que:

- La démission de M. Philippe SALPETIER, gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée.
- La personne suivante a été nommée gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée:
- * Mr Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177225/17.

(140203025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.



UnitedHealthcare International II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 171.564.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 novembre 2014 que:

- La démission de M. Philippe SALPETIER, gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée.
- la personne suivante a été nommée gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée:
- * Mr Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177227/17.

(140203024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

Extrait des décisions des Associés prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:
- * Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;
- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:
- * Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175222/18.

(140200504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

VBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

Extrait de la décision prise par l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 03 Octobre 2014

Il a été décidé de prolonger les mandats de:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., la société ayant son siège social au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020
- Monsieur Andrew Lugg, résidant professionnellement au 21 Chrummwisstrasse, CH-8700 Küsnacht, Suisse, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020;
- Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ayant son siège social à 1, Rue Pletzer L-8080 Bertrange, en tant que Commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014177245/19.

(140202673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.



Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Yves Cheret Administrateur

Référence de publication: 2014175235/13.

(140200623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Delfin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour: DELFIN INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014175261/14.

(140200796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Alqarra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.850.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.830.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2014, LAC/2014/50281, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée Alqarra Holding S.à r.l. (en liquidation volontaire), ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.830, constitué en date du 23 décembre 2010 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 338 du 19 février 2011.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, numéro 2972 du 16 octobre 2014.

L'associé unique a présenté le rapport du commissaire à la liquidation.

Il donne décharge aux gérants de la Société, au liquidateur Grant Thornton Lux Audit et au commissaire-vérificateur Fiduciaire Joseph Treis S.àr.l.

En conséquence, l'associé unique a décidé la clôture de la liquidation de la société Alqarra Holding S.à r.l. (en liquidation volontaire).

Les livres et documents de la Société seront gardés pendant 5 (cinq) ans à partir de la date de la publication de la liquidation au Mémorial C, à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175110/27.

(140200486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.



ATM Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1440 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176708/9.

(140202365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Référence de publication: 2014176490/10.

(140201451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

SF Offshore Power and Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 191.477.

Veuillez prendre note que:

- 1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 31 octobre 2014 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Arle Luxco S.A., les 1,250,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:
- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., domicilié 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 46448 auprès du R.C.S. Luxembourg, ne détient plus aucune part de la Société.
- Arle Luxco S.A., domicilié 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 178686 auprès du R.C.S. Luxembourg, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.
 - 2. Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2014 de la Société les décisions suivantes:
 - Révocation du gérant suivant à compter du 31 octobre 2014:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098.

- Nomination des gérants A à compter du 31 octobre 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Nomination des gérants B à compter du 31 octobre 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Joanna Alwen HARKUS MADGE, née le 21 juillet 1979 à Brighton, Royaume-Uni, et ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, 3 ^{ème} étage, London SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Monsieur Colm Denis SMITH, né le 16 novembre 1974 à Dublin, Irlande, et ayant pour adresse professionnelle 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Magdalena Aniela UGHETTI, née le 22 avril 1972 à Cracovie, Pologne, et ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, 3 ème étage, London SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SF Offshore Power and Control S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014176494/35.

(140201764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.



Adcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart. R.C.S. Luxembourg B 160.335.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 6 octobre 2014

Il résulte de cette assemblée générale que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre JANSSEN de son poste de gérant de catégorie A et il est remplacé par Monsieur Pierre Philippe JANSSEN en qualité de gérant de catégorie A. L'Assemblée Générale accepte ensuite la démission de Monsieur Pierre Philippe JANSSEN de son poste de gérant de catégorie B et il est remplacé par Monsieur Jean-Pierre JANSSEN en qualité de gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance est composé de:

- Pierre-Philippe JANSSEN, gérant de catégorie A
- Jean-Pierre JANSSEN, gérant de catégorie B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014176667/17.

(140202796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Nettracon Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.898.

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de ma société suivante:

- NETTRACON LIMITED sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, dénoncé le 19.02.2010, RCS n° 115 898

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27.06.2013 du greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014177845/18.

(140203654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

1903 Debt Fund Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.110.

Par résolutions signées en date du 31 octobre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 31 octobre 2014:

Mr Oswald Charles Street

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A suivant à partir du 1 er novembre 2014 pour une durée illimitée:

Mr Michael Gordon Frieze, né le 2 mars 1938 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privé à 99 Florence St Unit B502A Chestnut Hill, Massachusetts 02467-1935, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014176618/19.

(140201354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.



Montagne 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 12, rue de la Montagne. R.C.S. Luxembourg B 84.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg Référence de publication: 2014177828/10.

(140204260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.733,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177808/10.

(140204197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Maison Josy Juckem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 27.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014177799/12.

(140203749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Nemo & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 30, rue Langheck. R.C.S. Luxembourg B 171.403.

Assemblée générale extraordinaire

Se sont réunis au siège de la société pré mentionnée les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris la résolution suivante:

Résolution

Changer l'article 3 de l'assemblée générale extraordinaire du 29 août 2012. L'article 3 prend la tournure suivante:

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature isolée du gérant technique ou du gérant administratif pour toute opération ne dépassant pas 2.500,- €. Au-delà de cette somme la signature conjointe des deux gérants technique et administratif est requise.

Fait à Alzingen, le 31 juillet 2014.

Crèche Némo & Cie

30 rue Langheck

L-5854 Alzingen

THISSE VIRGINIE / KLOCKER AURELIE / KLOCKER CHRISTOPHE

Gérante Technique / Gérante Administratif / Associé

Référence de publication: 2014177831/22.

(140203317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.



Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hespérange, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 138.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014178045/10.

(140203891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.911.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014177142/11.

(140202950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Vesalius Biocapital II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.524.

Extrait du Conseil d'administration en date du 18 juillet 2014

Le Conseil d'administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Géry Lefebvre, né le 28 décembre 1972 à Chênée (Belgique) et demeurant professionnellement à B-4000 Liège, 13, Avenue Maurice Destenay, en remplacement de Monsieur Philippe Degive, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra effet au 18 juillet 2014, et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014178098/16.

(140203585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Vista Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.436.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 29 octobre 2014 à 12 h

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission Monsieur Thomas Pailardon de son mandat d'administrateur de la société de et de nommer en remplacement Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968, à Watermael - Boisfort, ayant son adresse professionnelle au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg avec effet à ce jour et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014178102/17.

(140204249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.



LBC Vesta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014176998/10.

(140203203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Le Bureau de Tabac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.833.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177000/10.

(140202481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Loren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.946.

EXTRAIT

En date du 15 octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014.
- Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne, Suriname avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérante de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014176991/14.

(140202981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Triton II Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 171.261.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton MasterluxCo 2 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changé. Les dits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3 ^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton II Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014177199/20.

(140203031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.



Synergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014177153/10.

(140202939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Synergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014177154/10.

(140202940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Rectificatif pour le dépôt L140182472

Suite à une erreur matérielle, veuillez prendre note que le nom du gérant de classe A, nommé en date du 30 septembre 2014 par l'actionnaire unique, s'écrit comme il suit: Monsieur Hoe Yin Chan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178737/13.

(140205054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

TCS II Opportunities Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.132.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 Octobre 2014

Au 20 Octobre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugene Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 20 Octobre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

Castlelake II Opportunities, LP

Signature

Référence de publication: 2014177211/21.

(140202987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.



CPI Asia Shinjuku II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 128.572.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of November at 10 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "CPI Asia Shinjuku II S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 44, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Kirchberg -Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 128572, incorporated by deed of Maître Francis Kesseler, notary, on May 25, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1522, page 73013 on July 21, 2007 and the Articles of Incorporation of which were for the last time modified by deed enacted on July 5, 2007 published in Memorial C, number 2025, page 97192, on September 19, 2007.

There appeared

CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Kirchberg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg R.C.S. under the number B 122973 (the sole shareholder), hereby represented by Ms Flora Gibert with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 19, 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the sole shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
- 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to October 27, 2014;
 - 5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. The sole shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The sole shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolves to approve the financial accounts of the Company for the period from January 1, 2014 to October 27, 2014;



Fifth resolution:

The sole shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre à 10.00 heures

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " CPI Asia Shinjuku II S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Kirchberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128572, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1522, page 73013 du 21 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 5 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2025, page 97192 du 19 septembre 2007.

A comparu

CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., une Société à responsabilité limitée avec siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Kirchberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122973 (l'Associé Unique),

lci représenté par Flora Gibert ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 septembre, ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 ^{er} janvier 2014 au 27 octobre 2014;
 - 5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
 - 6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur



pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 ^{er} janvier 2014 au 27 octobre 2014.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52802. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014178376/131.

(140204548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

CJ Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 190.857.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of November,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CJ Lux Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 200,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 190.857 (the "Company").

There appeared:

Nabors Red Lion Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered under no. 42239 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs. Cristiana SCHMIT, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 200,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder had been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;



- 2. Subscription and payment of the new shares by way of capitalization of share premium of the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- 4. Allocation of part of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and
- 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) to USD 2,000,000 (two million US Dollars) by the issuance of 180,000 (one hundred and eighty thousand) shares in each class of shares A to J, each of them having a nominal value of USD 1 (the "New Shares").

Second resolution

It was resolved that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of capitalization of share premium recorded in the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" of the Company (the "Share Premium Account") of an amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand US Dollars) (the "Share Premium Capitalization").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand US Dollars) by subscribing to the New Shares of the Company, each with a nominal value of USD 1 (one U.S. Dollar), the whole being fully paid by the Share Premium Capitalization.

Evaluation

Pursuant to a statement of value, which was produced to the notary, all the managers of the Company declared that prior to the Share Premium Capitalization (as defined hereafter), the Share Premium Account was at least of an amount of USD 1,980,000 (one million nine hundred and eighty thousand U.S. Dollars).

Effective implementation

The Sole Shareholder, subscriber represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) prior to the Share Premium Capitalization, the Share Premium Account is at least of an amount of USD 1,980,000 (one million nine hundred and eighty thousand U.S. Dollars);
- (ii) the amount of USD 1,980,000 (one million nine hundred and eighty thousand U.S. Dollars) in the Share Premium Account is attached to the shares of the Company; and

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Andras Kruppa, Tamas Horvath and Henricus Reindert Petrus Pollmann acting as managers of the Company, each of them represented here by Mrs. Cristiana Schmit by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Share Premium Capitalization described above, expressly agree with the description of the Share Premium Capitalization, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

- " **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 2,000,000 (two million US Dollars) divided into 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, which are divided into the following classes of shares (the "Classes of Shares"):
 - 200,000 (two hundred thousand) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 200,000 (two hundred thousand) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and



- 200,000 (two hundred thousand) class | shares (the "Class | Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law."

Fourth resolution

Further to the Share Premium Capitalization, it was resolved that the Sole Shareholder allocate an amount of USD 180,000 (one hundred and eighty thousand US Dollars) from the Share Premium Account to the legal reserve account of the Company (the "Legal Reserve Allocation"); it being noted that the legal reserve will then be fully allocated in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended from time to time.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,200.- (three thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de CJ Lux Holdings, une société à responsabilité limitée existant valablement en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 200.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.857 (la «Société»).

A comparu:

Nabors Red Lion Limited, une société existant valablement en vertu du droit des Bermudes, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, et immatriculée sous le numéro 42239 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Mme Cristiana SCHMIT, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 200.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique avait été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, pria le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;
- 2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par capitalisation de prime d'émission de la Société;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital de la Société;
 - 4. Allocation d'une partie du compte prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société; et
 - 5. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 200.000 USD (deux-cent mille Dollars Américains) à 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains), par l'émission de 180.000 (cent quatre-vingt mille)



parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune dans chaque classe de parts sociales de A à J (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Il a été décidé que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen de la capitalisation d'une partie de la prime d'émission enregistrée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société (le «Compte Prime d'Emission») pour un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille Dollars Américains) (la «Capitalisation de la Prime d'Emission»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille Dollars Américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), l'intégralité étant entièrement libéré par la Capitalisation de la Prime d'Emission.

Évaluation

Suite à une déclaration sur la valeur fournie au notaire, tous les gérants de la Société ont déclaré qu'avant la Capitalisation de la Prime d'Emission (telle que définie ci-après), le Compte Prime d'Emission était d'un montant au moins égal à 1.980.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt mille Dollars Américains).

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) avant la Capitalisation de la Prime d'Emission, le Compte Prime d'Emission était d'un montant au moins égal à 1.980.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt mille Dollars Américains);
- (ii) le montant de 1.980.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt mille Dollars Américains) dans le Compte Prime d'Emission est attaché aux parts sociales de la Société;

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Andras Kruppa, Tamas Horvath et Henricus Reindert Petrus Pollmann, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun d'eux étant représenté par Mme. Cristiana Schmit, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de la Capitalisation de la Prime d'Emission décrite ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de la Capitalisation de la Prime d'Emission, son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

- « **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 2.000.000 (deux millions de Dollars Américains), divisé en 2.000.000 (deux millions) avec une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) chacune, lesquelles sont divisées dans les classes de parts sociales suivantes (les «Classes de Parts Sociales»):
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), toutes souscrites et entièrement libérées; et



- 200.000 (deux cent mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (signifiant toute les parts sociales émises de temps à autre du capital social de la Société) doivent être identiques, sauf dans la mesure autrement prévue par les Statuts ou par la Loi.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 3.200,-EUR (trois mille deux cents Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Cristiana SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014178354/205.

(140204638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Indivior Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.812.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November

Before Us, Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RBP Global Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, United Kingdom,

here represented by Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

In a general fashion it may also grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security rights or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.



- Art. 4. The Company will have the name INDIVIOR FINANCE S.ÀR.L..
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Leudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at two million eight hundred thousand USD (USD 2,800,000.-) represented by twenty-eight thousand (28,000) shares with a nominal value one hundred USD (USD 100.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

- **Art. 7.** Each share entitles a shareholder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the single manager or the board of managers.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The board of managers will elect from among its members a chairman. The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.



The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. Minutes of the meeting shall be executed by all the managers present at the meeting.

Art. 12. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

- **Art. 13.** The Company's financial year begins on the 1 st of January and ends on the thirty first of December of each year.
- **Art. 14.** As at the end of each financial year, the Company's annual accounts are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.
- **Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be decided upon by the shareholders, on the basis of a statement of accounts prepared by the single manager or the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to reserves under applicable law.

- **Art. 16.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.

Subscription - Payment

The twenty-eight thousand (28,000) shares have all been subscribed by RBP GLOBAL HOLDINGS LTD., prenamed. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of two million eight hundred thousand USD (USD 2,800,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Patrick Clements, company director, with professional address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH.
- Victor Elvinger, «avocat à la Cour», with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- Catherine Dessoy, prenamed;

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RBP Global Holdings Ltd.. une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume-Uni,

ici représentée par Me Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligation, notes et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration et la gestion de son portefeuille.

La Société peut donner des gages, des garanties, des hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute autre forme de support à des entités luxembourgeoises ou étrangères pour ses propres obligations et dettes.

D'une manière générale elle peut aussi prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties ou sûretés ou de toute autre manière) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société, ou entreprise que la Société juge appropriée (y compris en amont ou à des entités soeurs), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf via une offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres de dette ou de tout autre de titres représentatifs de capital.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination INDIVIOR FINANCE S.ÀR.L.
- Art. 5. Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions huit cent mille USD (USD 2.800.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent USD (USD 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément aux dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.
- **Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transférables en vertu de l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment, avec ou sans motifs par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature individuelle ou collective de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, en cas de gérant unique, par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société indemnisera tout gérant ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs pour tous dommages-intérêts, frais, et dépenses contractés ou payés par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué en raison de son mandat présent ou passé de gérant de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute société dont la Société est associée ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Aucune indemnité ne sera versée pour toute affaire dans laquelle le gérant serait finalement condamné pour faute ou négligence grave. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité ne sera versée qu'en relation avec les questions couvertes par la transaction et seulement dans la mesure où la Société a reçu un avis de son conseil juridique confirmant que le gérant n'a pas violé ses obligations. Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier.

Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunit sur décision du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Il se réunira également à la demande de deux gérants. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés mais, en son absence, l'assemblée générale des associés or le conseil de gérance pourra nommer un autre président pro tempore à la majorité des membres présents.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions des gérants sont prises par réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Tout gérant peut se faire représenter, à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit par lettre, e-mail, téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qui peut être donné à un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents.

Art. 12. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

- Art. 13. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes en se fondant sur un état comptable établi par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin de l'exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



- Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les vingt-huit mille (28.000) parts sociales ont toutes été souscrites par la société RBP Global Holdings Ltd., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions huit cent mille USD (USD 2.800.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 3.000,-

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Patrick Clements, directeur de société, avec adresse professionnelle au 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH, Royaume-Uni.
 - Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
 - Catherine Dessoy, préqualifiée;

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52804. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176940/285.

(140202882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Bobilux Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.473.

Le siège social de la société BOBILUX ENERGIE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B156473, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2012 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Troisfontaines John

Référence de publication: 2014177416/13.

(140203615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.



European Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 38.741.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 novembre 2014, que Mme Monique Brunetti-Guillen, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Le mandat de Mme Monique Brunetti-Guillen prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014179123/17.

(140205516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Interstream Barging S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 191.813.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth november

Before Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Interstream Barging B.V.", a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at NL-4931 NA Geertruidenberg, Centraleweg 9, registered with the Trade and Company Register under number 51423383.

duly represented by Mrs. Sylvie TALMAS, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

- « Art. 1. Name Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «INTERSTREAM BARGING S.A.» (the "Company).
 - Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.
- **Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.
- Art. 4. Object. The object of the company is to be a shipping company for inland waters transport of liquid good on the Rhine and other inland waters in Europe (especially in Germany, Luxembourg, France, Belgium and the Netherlands) and Switzerland.

Furthermore, the object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.



The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000,- (THIRTY-ONE THOUSAND EUROS), divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

The subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of share-holders.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of June at 10,00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continious transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.



Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the share-holders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continious transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, for all operations within the scope of activities subject to prior authorization from the Ministry of Small and Tourism, the Company will always be bound by the joint signatures of one Director and the person in whose name authorization is issued, either by the sole signature of the daily management or sole Director provided that the signer is the holder of the individual trade permit.

- **Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.
- **Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1 st and shall terminate on December 31 st of each year.
- **Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

- **Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.



Transitional provisions

- 1)The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31 st , 2014.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital		Number of shares
Interstream Barging B.V		•	310
TOTAL	31.000	31.000	310

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of fifty thousand euro (31,000,-EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10 th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.400.-.EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

- 1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
- 2. Are appointed as director:
- a) Mr. Joannes Petrus Cornelis VAN DEN BOSCH, born on 11 th January 1972 in Berkel-Enschot (Netherlands), residing at NL-1058 HZ AMSTERDAM, Jacob Marisstraat, 16HS,
- b) Mr. Robert Bernd VAN DOESBURG, born on 23 rd September 1973 in Woerden (Netherlands), residing at NL-4931 HB GEERTRUIDENBERG, Karel V Laan, 97,
- c) Mr Bernardus POLS, born on 17 th May 1962 in Dordrecht (Netherlands), residing at NL-3311 WN DORDRECHT, Kilwijkstraat, 2,
 - 3. Has been appointed statutory auditor:
- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., with registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60.219.
 - 4. The address of the Company is set at L- 2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2020.
- 6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit des Pays-bas "Interstream Barging B.V.", ayant son siège social à NL-4931 NA Geertruidenberg, Centraleweg 9, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 51423383,



ici représentée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

- « **Art. 1** ^{er} . **Dénomination Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «INTERSTREAM BARGING S.A.» (la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la navigation en eaux intérieures, le transport de produits liquides sur le Rhin et d'autres eaux intérieures d'Europe (notamment en Allemagne, Luxembourg, en France, en Belgique et aux Pays-Bas) et en Suisse.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développe ment de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS), représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (CENT EUROS) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.



Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.



Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

- Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.
 - Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'action
Interstrean Barging B.V., préqualifiée	31.000	31.000	310
Total	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Joannes Petrus Cornelis VAN DEN BOSCH, né le 11 janvier 1972 à Berkel-Enschot (Pays-Bas), demeurant à NL-1058 HZ AMSTERDAM, Jacob Marisstraat, 16HS,



- b) Monsieur Robert Bernd VAN DOESBURG, né le 23 septembre 1973 à Woerden (Pays-Bas), demeurant à NL-4931 HB GEERTRUIDENBERG, Karel V Laan, 97,
- c) Monsieur Bernardus POLS, né le 17 mai 1962 à Dordrecht (Pays-Bas), demeurant à NL-3311 WN DORDRECHT, Kilwijkstraat, 2,
 - 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60.219.
 - 4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: TALMAS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/11/2014. Relation: EAC/2014/15418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2014. Référence de publication: 2014176949/383.

(140202883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Hunting Stalcair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 191.799.

STATUTES

In the year two thousand fourteen,

on the thirty-first day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of "HUNTING STALCAIR LIMITED" (the "Company"), a company organised under the British Virgin Islands law, incorporated in the British Virgin Islands on 23 February 1996 and validly registered as Company number 176714 with the Registrar of International Business Companies in the British Virgin Islands as stated in the Certificate of Incorporation and having its registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as stated in the Memorandum of Association and Articles of Association, which documents are attached to the present deed.

The Meeting is opened and appoints as Chairman Mr Philippe LECLERC, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Sandy PETREMENT, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Rémy WELSCHEN, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the Meeting is the following:
- 1. To transfer the registered office of the Company from the British Virgin Islands (BVI) to the Grand Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the British Virgin Islands, to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.
- 2. To change the Company's name into "HUNTING STALCAIR S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.



- 3. To adapt the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to the Luxembourg legislation.
- 4. To appoint Mr Gabriel JEAN, lawyer, with professional address at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, as sole new Manager of the Company to be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, for an unlimited period in time.
- 5. To establish the address of the Company at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 6. Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present at the Meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- IV) The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains that the Corporation intends to transfer its registered office and its principal establishment from Road Town, Tortola (British Virgin Islands) to the Municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, that according to a written resolution of the sole shareholder of the Company dated 06 October 2014 followed by a written resolution of the sole Director of the same Company dated 31 October 2014, both taken in the British Virgin Islands, the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the British Virgin Islands have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to Luxembourg law.
 - V) Certified true copies of the following documents have been submitted to the Meeting:
- (i) the Articles of Association and Memorandum of Association of the Company incorporated in the British Virgin Islands, on 23 February 1996;
 - (ii) a Certificate of Good Standing of the Company;
 - (iii) a Certificate of Incorporation of the Company;
- (iv) Written resolution of the sole shareholder of the Company dated 09 September 2014, as mentioned under point IV) here above; and
- (v) Written resolution of the sole Director of the Company dated 06 October 2014, as referred to under point IV) here above.

All above mentioned documents signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Road Town, Tortola, the British Virgin Islands (BVI) to the Municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, to discontinue ²the activities in the British Virgin Islands and to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

Second resolution

It appears from a interim balance sheet of the Company as of 20 June 2014, followed by a Statement of Value signed an dated 31 October 2014 by the sole future Manager of the Company, that the net assets of the company, correspond at least to the amount of the subscribed share capital of the Company, being twelve thousand five hundred euro (12'500.-EUR) to be divided into one hundred (100) shares shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.-EUR) each, all held by "LAMOTTE TRADING S.A." a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (QUEBEC) H3B 4W5, registered with the "Registre des Entreprises au Québec (NEQ)", under number 1165538027,

in its capacity as sole shareholder of the Company.

Said interim balance sheet as well as the prementioned Statement of Value shall remain annexed to the present deed.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to change the Company's legal form into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to be governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to change at the same time the Company's corporate name into "HUNTING STALCAIR S.à r.l.".



Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to adopt new articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") and that the Company be henceforth subject to Luxembourg Law, these Articles of Association being followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The new articles of association shall then read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow and grant to other companies, any assistance, loans, advances or guarantees without however passing through credit activities covered by the law of 5 April 1993 on financial sector nor those of the Act of 8 April 2011 concerning consumer credit.

- Art. 3. Name. The name of the Company is "HUNTING STALCAIR S.à r.l.".
- Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

- Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all of which are fully paid up.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.



Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.
- **Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not. Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- **Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 17. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.
- **Art. 18. General meetings of partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th , 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

- **Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.
- **Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.
- **Art. 21. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.
- **Art. 22. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.



The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

- **Art. 23. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 24. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended."

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of the present extraordinary general meeting and will end on 31 December 2014.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to fix the number of Managers at one (1) and to appointed the following person, in his capacity as sole Manager of the Company for an unlimited period in time:

Mr Gabriel JEAN, lawyer, born in Arlon (Belgium), on 05 April 1967, residing professionally at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to fix the address of the registered office of the Company at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg at the new registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le trente et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «HUNTING STALCAIR LIMITED», une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, constituée aux lles Vierges Britanniques, le 23 février 1996 et valablement enregistrée comme société numéro 176714 auprès du Registre de Commerce des Sociétés Internationales des lles Vierges Britanniques tel qu'il résulte d'un «Certificate of Incorporation» et ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques) tel qu'il résulte d'un «Memorandum of Association and Articles of Association», ces documents étant annexés aux présentes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sandy PETREMENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:
- 1.- De transférer le siège social statutaire de la Société des lles Vierges Britanniques (BVI) vers le Grand-Duché de Luxembourg, d'arrêter les activités de la Société aux lles Vierges Britanniques et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, d'adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.



- 2.- De modifier la dénomination sociale de la Société en «HUNTING STALCAIR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3.- D'adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise.
- 4.- De nommer Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de seul gérant de la Société à être régie par les du Grand-Duché de Luxembourg.
- 5.- De fixer l'adresse du siège social de la Société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 6.- Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) à la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, que par résolution écrite du seul actionnaire de la Société datée du 06 octobre 2014 suivie d'une résolution écrite du «sole Director» d de la même Société datée du 31 octobre 2014, les deux prises aux Iles Vierges Britanniques, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider, d'après le droit luxembourgeois, le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.
 - V) Des copies certifiées conforme aux originaux des documents suivants sont soumis à l'Assemblée:
- (i) «Memorandum of Association and Articles of Association» de la Société constituée aux lles Vierges Britanniques, le 23 février 1996;
 - (ii) «Certificate of Good Standing» de la Société;
 - (iii) «Certificate of Incorporation» de la Société;
- (iv) Résolution écrite du seul actionnaire de la Société datée du 09 septembre 2014, telle que mentionnée sous le point IV) ci-avant, et
- (v) Résolution écrite du «sole Director» de la Société datée du 06 octobre 2014, tel qu'il est fait référence au point IV) ci-avant.

Tous les documents précités seront paraphés ne varietur par le notaire et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Iles Vierges Britanniques vers la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, d'arrêter les activités de la Société aux Iles Vierges Britanniques et de continuer ces activités au Grand-Duché de Luxembourg, d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de soumettre désormais la Société au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

Il résulte d'une situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 20 juin 2014, suivie constatation et confirmation de valeur («Statement of Value») signée et datée le 31 octobre 2014 par le futur seul gérant de la Société que l'actif net de la société correspond au moins au montant du capital social souscrit de la Société, soit douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) qui sera divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes détenues par «LAMOTTE TRADING S.A.» une société constituée et existant sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social à 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (QUEBEC) H3B 4W5, immatriculée au Registre des Entreprises au Québec (NEQ), sous le numéro 1165538027,

en sa qualité de seule et unique associée de la Société.

Ladite situation comptable ainsi que la prédite Confirmation de valeur («Statement of Value») resteront annexées aux présentes.



Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la forme légale de la Société en celle d'une société à responsabilité limitée régie par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg et de modifier concomitamment la dénomination sociale de la Société en «HUNTING STALCAIR S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'adopter les nouveaux statuts d'une société à responsabilité limitée soumis désormais à la loi luxembourgeoise, ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

« **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

- **Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «HUNTING STALCAIR S.à r. l.», société à responsabilité limitée.
 - **Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- **Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.



Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

- Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.
- Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).
- Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- **Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 17. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

- **Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.
- **Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.
- Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.



Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

- Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire et se termine le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer comme nouveau seul gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de fixer l'adresse du siège social de la société au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, S. PETREMENT, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14896. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014176926/441.

(140202538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Socogesco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.906.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS GESTION SA Bureau Comptable et Fiscal 14 avenue de la Gare L-9233 DIEKIRCH

Référence de publication: 2014178851/13.

(140204914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.



Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.733.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014177624/10.

(140203784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Elysion Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.718.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014178427/11.

(140204965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

GT-H1 Structured Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 191.644.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting GT-H Structured Credit (Investment Equity), having its registered office at Strawinskylaan 1749, 1077XX Amsterdam,

here represented by Vanessa Bensaid, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GT-H1 Structured Credit S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose. The purposes of the Company are limited to the following:

- (a) to purchase, acquire, sell or otherwise dispose of, invest and trade (for its own account) in, hold, endorse, guarantee (in order to secure its own obligations), exchange, manage (for its own account), pledge (in order to secure its own obligations) and vote or otherwise take any action with respect to collateralized loan obligation debt, structured product debt and foreign exchange forward contracts;
- (b) to incur indebtedness through the private issuance of one or more notes, secured by substantially all of its assets in favour of such noteholders;
- (c) to negotiate, enter into, execute, deliver and perform, assume its obligations under, and perform its duties under, all agreements, instruments and other documents necessary or desirable to evidence, accomplish, or relating to, the foregoing activities and actions; and
 - (d) to engage in all additional activities and actions related or incidental to, or in furtherance of, the foregoing.



Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at [twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred euros (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company will recognize only one holder per share. The Company shall have one shareholder.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the sole shareholder.
 - 7.2 The sole shareholder may not transfer less than all shares to a transferee.
- 7.3 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the sole shareholder

- **Art. 8. Decisions of the sole shareholder.** The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by the Law (including powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law) and by these articles of association.
 - Art. 9. Quorum and vote. The sole shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- **Art. 10. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of the sole shareholder.

D. Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

- 11.1 The Company shall be managed by a board composed of not less than two (2) or more than three (3) managers, who need not be shareholders. All managers shall be independent from the Company's sole shareholder, investment manager and noteholders.
- 11.2 The board of manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.



Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

- 12.1 The managers shall be appointed by the sole shareholder who shall determine their remuneration and term of office.
 - 12.2 The managers may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the sole shareholder.

Art. 13. Convening meetings of the board of managers.

- 13.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 13.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 13.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Conduct of meetings of the board of managers.

- 14.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 14.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 14.3 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 14.4 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present at a meeting of the board of managers.
- 14.5 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.
- 14.6. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by all managers or by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or any manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by all managers or by the chairman, if any, or by any manager.
- **Art. 16. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the following year.

Art. 18. Annual accounts and allocation of profits.

- 18.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 18.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 18.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 18.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.



18.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 19. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 19.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 19.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association. Confirm distributable reserves will be nominal.

F. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

- 20.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 20.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

G. Final clause - Governing law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The 12,500 shares issued have been subscribed by Stichting GT-H Structured Credit (Investment Equity), aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- Aidan John Foley, born on 8 December 1976 in Waterford (Ireland), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
- Tamas Horvath, born on 5 November 1977 in Magyar (Hungary), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting GT-H Structured Credit (Investment Equity), ayant son siège social à Strawinskylaan 1749, 1077XX Amsterdam.

dûment représentée par Vanessa Bensaid, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GTH1 Structured Credit S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. Les objets de la Société sont limités à ce qui suit:

- (a) acheter, acquérir, vendre, ou d'une autre manière investir et faire du commerce (pour son propre compte), détenir, approuver, garantir (afin de garantir ses propres obligations), échanger, gérer (pour son propre compte), gager (afin de garantir ses propres obligations) et voter ou d'une autre manière prendre toute mesure à l'égard d'obligation structurée adossée à un prêt, de produit de dette structuré et de contrats de change à terme;
- (b) contracter des dettes par l'émission privée d'un ou plusieurs billets, garantis par la quasi-totalité de ses actifs en faveur des porteurs de billets;
- (c) négocier, conclure, exécuter, livrer et effectuer, assumer ses obligations, et respecter ses obligations en vertu de, tous les accords, instruments et autres documents nécessaires ou souhaitables afin de prouver, accomplir ou conférer aux activités et opérations précitées; et
 - (d) se livrer à toutes les activités et opérations supplémentaires liées ou accessoires, ou dans l'objectif de ce qui précède.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. La Société doit avoir un associé.



6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de l'associé unique pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé unique.
 - 7.2 L'associé unique ne peut transférer que la totalité des parts sociales à un cessionnaire.
- 7.3 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions de l'associé unique

- **Art. 8. Décisions de l'associé unique.** L'associé unique est investi des pouvoirs expressément réservés par la Loi (notamment les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi) et par les présents statuts.
 - Art. 9. Quorum et vote. L'associé unique a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de l'associé unique.

D. Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 11.1 La Société est gérée par un conseil composé par minimum deux (2) ou maximum trois (3) gérants, qui peuvent ne pas être associés. Tous les gérants doivent être indépendants vis-à-vis de l'associé unique de la Société, du gestionnaire et des porteurs de billets.
- 11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'associé unique.

Art. 12. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 12.1 Les gérants sont nommés par l'associé unique qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 12.2 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique.

Art. 13. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 13.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 13.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 13.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 14.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 14.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 14.3 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 14.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente à une réunion du conseil de gérance.



- 14.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.
- 14.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants ou par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par tout gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par tous les gérants ou par le président, le cas échéant, ou par tout gérant.
- Art. 16. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

- 18.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 18.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 18.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 18.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.
- 18.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 19. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 19.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 19.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée à l'associé unique conformément à la Loi et aux présents statuts. Les réserves distribuables confirmées se feront en nominal.

F. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

20.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué à l'associé unique.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 12.500 parts sociales émises ont été souscrites par Stichting GT-H Structured Credit (Investment Equity), susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).



Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant à la place de l'associé unique, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Aidan John Foley, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande), résidant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et
- Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977 à Magyar (Hongrie), résidant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg].

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BENSAID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51096. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174608/378.

(140199694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Immo-Ardennes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 17, Op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 94.664.

L'an deux mille quatorze, le trois novembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

- 1.- Monsieur Fernand SCHAUL, rentier, né à Troine, le 29 août 1950, demeurant à L-9676 Noertrange, 17 op der Hekt,
- 2.- Madame Marie Anne KAYSER, indépendante, née à Wiltz, le 28 août 1954, demeurant à L-9676 Noertrange, 17 op der Hekt,

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «IMMO-ARDENNES s.à.r.l.» (1984 2405 621) avec siège social à L-9676 Noertrange, 17 op der Hekt,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Wiltz en date du 23 octobre 1984, publié au Mémorial C en date du 08 décembre 1984, numéro 333, RCS B94664,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C en date du 18 décembre 2007, numéro 2939, page 141035.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Cession de parts
- 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts
- 3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts
- 4. Divers

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:



Première résolution

Madame Marie Anne KAYSER, prénommée, déclare alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales à Monsieur Fernand SCHAUL, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Monsieur Fernand SCHAUL est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La cédante Madame Marie Anne KAYSER, prénommée, reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes dont quittance.

Madame Marie Anne KAYSER, en sa qualité de gérante de ladite société «IMMO-ARDENNES s.à.r.l.» déclare au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les associés déclarent accepter cette cession.

Le nouveau propriétaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-euros), et se compose des apports en numéraire de la part de chacun des deux associés à savoir:

- Monsieur Fernand SCHAUL, prénommé, douze mille trois cent soixante-quinze Euros	12.375,00€
- Madame Marie Anne KAYSER, prénommée, cent-vingt-cinq Euros	125,00€
Total: douze mille cinq cents Euros	12.500,00€»

Troisième et dernière résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est divisé en cinq cents parts d'intérêts de vingt-cinq Euros (25,00€) chacune, lesquelles sont détenues comme suit:

- Monsieur Fernand SCHAUL, prénommé, quatre cents quatre-vingt-quinze parts sociales	495 parts
- Madame Marie Anne KAYSER, prénommée, cinq parts sociales	5 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts»

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schaul, Kayser, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 06 novembre 2014. Relation: CLE/2014/1100. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174648/61.

(140200023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014177268/14.

(140202701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck